



Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et le Règlement sur les produits
dangereux (RPD), tels que modifiés

Date de révision : 04-août-2025

Version 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit GORDEX B

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-383-CA-FR

N° ID/ONU UN3082

Synonymes Aucun

Numéro(s) d'enregistrement CPCPA Reg. no. 35572

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateur du fournisseur initial

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1

Éléments d'étiquetage**Danger****Mentions de danger**

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence - Prévention

Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Dicamba	1918-00-9	58.8	-	-

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Conseils généraux**

Fournir cette FDS au personnel médical pour le traitement. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Dans le cas contraire la respiration pratiquer la respiration artificielle, préférence bouche-à-bouche.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Boire un ou deux verres d'eau. Provoquer des vomissements, mais uniquement si la victime est pleinement consciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Peut être nocif en cas d'ingestion. Provoque des lésions oculaires graves.

Effets d'une exposition Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes. Bien que les symptômes ne soient pas spécifiques, ils peuvent inclure l'épuisement, les spasmes musculaires, l'incontinence urinaire, la dyspnée et la cyanose. En cas d'ingestion, laver l'estomac avec de l'eau du robinet. Instiller 30 g de charbon actif dans 3-4 oz. de l'eau. Catharsis avec 15 g de sulfate dans 6-8 oz. eau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Pulvérisation ou brouillard d'eau. Mousse. Produit chimique.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au produit chimique Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Déplacez les conteneurs de la zone si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour garder les contenants exposés au feu frais. Retirer immédiatement en cas de son montant provenant des dispositifs de sécurité de ventilation ou de décoloration du réservoir. Restez à une distance sécuritaire des chars engloutis dans le feu.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Recueillir l'eau d'extinction contaminée séparément. Ne le laissez pas pénétrer dans les égouts ni dans les eaux de surface. Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, isolez-le sur 800 mètres (1/2 mille) dans les directions; également, envisager une évacuation initiale de 800 mètres (1/2 mille) dans toutes les directions.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les personnes inutiles et non protégées éloignées de la zone de déversement.

Pour les intervenants d'urgence Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans «Précautions personnelles» dans cette section.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Comme mesure de précaution immédiate, isoler les déversements ou les fuites dans toutes les directions pendant au moins 50 mètres (150 pieds) pour les liquides et au moins 25 mètres (75 pieds) pour les solides. En cas de déversements importants ou de fuites, appeler l'intervention d'urgence (Section 1) pour obtenir des instructions et un nettoyage. Pour les déversements secs ou les fuites, utiliser une pelle propre et placer le produit dans un contenant et un couvercle propres et secs. Enlevez les récipients de disposition du site pour l'élimination ultérieure selon les règlements d'état et locaux. Pour les déversements ou les fuites de liquides mineurs, arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque en piquant le produit avant le déversement afin de minimiser la propagation. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prenez avec du sable. La terre, la vermiculite, la terre de diatomées ou tout autre matériau absorbant non combustible et placer dans un récipient propre pour l'élimination ultérieure. Enlevez les récipients de disposition du site pour l'élimination ultérieure selon les règlements d'état et locaux.
Prévention des dangers secondaires	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux lors du stockage. Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Entreposer au-dessus de 0°C.
Matériaux d'emballage	Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition	Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.
-----------------------------	---

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Fournir des systèmes centraux ou locaux d'aération aspirante si possible. Douches. Douches oculaires.
-----------------------------	---

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection à fermeture étanche. Si nécessaire, reportez-vous aux réglementations et normes appropriées.
Protection des mains	Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Les combinaisons de polyester / coton ou de coton doivent être portées sous une combinaison de protection chimique et doivent être lavées fréquemment par des professionnels.
Protection respiratoire	La protection respiratoire ne doit être utilisée que pour contrôler le risque résiduel d'activités de courte durée, lorsque toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour réduire l'exposition à la source, par ex. confinement et / ou ventilation par extraction locale. Toujours suivre les instructions du fabricant du respirateur concernant le port et l'entretien. Si nécessaire, reportez-vous aux réglementations et normes appropriées.

9. Propriétés physiques et chimiques**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide jaune clair à brun clair
État physique	Liquide
Couleur	jaune à brun pâle
Odeur	S'évanouir, Aromatique

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)		
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	
pH	6.5-8.5 (1% w/w @ 25 °C)	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	11.9 cSt (centistokes) @ 25 °C	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible Soluable at 54°C	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	23.3 kpa @ 20°C (for solvent)	
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Masse volumique du liquide	1.2091 g/ml (10.1 lbs/gal) @ 25 °C	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun renseignement disponible.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes d'azote (NO _x). Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Ne pas inhaler.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Peut être nocif en cas d'ingestion. Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

ETAmél (orale)	3500 mg/kg (rat)
ETAmél (cutané)	>2000 mg/kg (rat)
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	>5.2 mg/l (rat)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Dicamba	= 1039 mg/kg (Rat)	= 1716 mg/kg (Rabbit)	> 5.14 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
STOT - exposition unique	Non classé.
STOT - exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.

12. Données écologiques

<u>Écotoxicité</u>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
<u>Persistance et dégradation</u>	Aucun renseignement disponible.
<u>Potentiel de bioaccumulation</u>	Aucun renseignement disponible.
<u>Mobilité dans le sol</u>	Aucun renseignement disponible.
<u>Autres effets nocifs</u>	Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Tout ce qui ne peut pas être récupéré ou recyclé doit être géré dans une installation d'élimination des déchets appropriée et agréée. Le traitement, l'utilisation ou la contamination de ce produit peuvent modifier les options de gestion des déchets. Éliminer conformément à la réglementation locale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

Remarque	S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales
-----------------	--

TMD

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Environmentally Hazardous Substances, Liquid, N.O.S. (Dicamba DGA)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III

DOT

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Environmentally Hazardous Substances, Liquid, N.O.S. (Dicamba DGA)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Nom officiel d'expédition	Environmentally Hazardous Substances, Liquid, N.O.S. (Dicamba DGA)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	Oui

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Nom officiel d'expédition	Environmentally Hazardous Substances, Liquid, N.O.S. (Dicamba DGA)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III

15. Informations sur la réglementation**INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements internationaux**

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC
Dicamba	X		X	X	X

Nom chimique	KECL	PICCS	AIIC	NZIoC	TCSI
Dicamba	X	X		Approved with controls	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AIIC - Inventaire australien des substances chimiques industriels

NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé	0	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers particuliers -
HMIS	Risques pour la santé	0	Inflammabilité	0	Dangers physiques	0	Protection individuelle
							X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
FS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)

TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date de révision : 04-août-2025

Note de révision: Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique